

LE DÉMOCRATE CHRÉTIEN

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

SOUTENEZ

NOTRE INITIATIVE

POUR LA TRAVERSÉE

DU LAC

06 | Hommage
à Pierre Marti

07 | Les votations
du 30 novembre

10 | Traversée
du Lac

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch

LOCATELLI MAX SA
ÉLECTRICITÉ - CÂBLAGE INFORMATIQUE

SWISSCOM *Partenaire*

Rue de Genève 3 - 1225 CHÊNE-BOURG - Tél. 022 348 33 55



**La propreté
améliore la
qualité de vie !**

APPEL GRATUIT 0800 95 95 95

Siva Star Cleaning Sàrl

info@entreprisedenettoyage.ch
www.entreprisedenettoyage.ch

Rue Cardinal-Journet 27 - 1217 Meyrin
Tél. 022 777 72 80 - Fax 022 782 72 36

MERCI

Un grand merci! Voilà les mots que l'on peut réserver aux militants PDC qui se sont mobilisés en nombre dans le cadre de la campagne contre la traversée de la rade.

D'aucuns disaient que la votation était déjà perdue tant les Genevois étaient las, pour user d'un euphémisme, des problèmes de mobilité dans le Canton. Les sondages annonçaient un ras de marée en faveur de la traversée de la rade. C'était oublier qu'une campagne se gagne sur le terrain, au contact de la population. Les PDC ont répondu présents et sont parvenus, seuls ou presque, à renverser la tendance.

Après l'élection de Guillaume Barazzone au Conseil administratif de la Ville, et celle de Luc Barthassat et de Serge Dal Busco au Conseil d'Etat, la campagne victorieuse contre la petite traversée démontre, une fois encore, que le PDC gagne toujours quand ses adhérents se mobilisent sur le terrain avec force et en masse. La recette du succès n'est pas plus compliquée et il s'agira de l'appliquer lors des prochaines échéances. Bien entendu, le non à la traversée de la rade est aussi le succès de Luc Barthassat. Aucun parti ne l'a cependant rappelé au soir du 28 septembre. Il est vrai que la politique n'est pas faite de gratitude et de reconnaissance.

Enfin, la victoire s'accompagne aussi d'une responsabilité. Nous l'avons dit et répété: Genève a besoin d'une Grande Traversée. Il s'agit maintenant de faire



aboutir l'initiative PDC/PLR pour la Traversée du Lac. Nous avons un délai au 4 janvier 2015 pour récolter au moins 12'000 signatures avant de convaincre Genève, puis Berne, de l'importance vitale de cette infrastructure. D'autres votations approchent telles celle sur Ecopop, une initiative d'un autre âge sentant fort la poussière et la naphthaline.

Mais c'est surtout les initiatives du parti socialiste contre l'imposition selon la dépense qui solliciteront notre plus grande mobilisation. Nous ne laisserons pas la gauche la plus bête du monde continuer son travail de sape contre les piliers de la prospérité de la Suisse et de Genève.

Oui, une campagne se termine, d'autres commencent. Personne n'a dit que la politique était une sinécure. Mais quelle satisfaction de prendre connaissance, un dimanche de votations, d'une victoire et de savoir que nous avons contribué, pour une part, à faire gagner notre canton et notre pays.

Sébastien Desfayes, président

SOMMAIRE

- 5 **BRÈVES**
- 6 **HOMMAGE À PIERRE MARTI**
- 7 **LES VOTATIONS DU 30 NOVEMBRE**
- 10 **TRAVERSÉE DU LAC**
- 12 **POUR UN PROJET DE PRISON INTER-CANTONAL**
- 13 **LE LABEL SUISSE POUR LES ZONES FRANCHES !**
- 14 **À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS**

L'Association Alzheimer Suisse – Section de Genève

Editrice Responsable

Sophie Buchs, secrétaire générale
du Parti Démocrate-Chrétien

Rédactrice en chef

Sophie Buchs

Graphisme et maquette

Loris Grillet, loriskumo.com

Réalisation

Majuscules, majuscules.ch

Impression

Imprimerie Genevoise - 1800ex.

Contact

Le Démocrate Chrétien

9 rue Alcide-Jentzer

1205 Genève

T. 022 328 20 11

F. 022 328 88 66

info@pdc-ge.ch

pdc-ge.ch

facebook.com/genevepdc

BRÈVES

UNE ÉQUIPE PDC POUR LA COURSE DE L'ESCALADE

Nous organisons une équipe PDC pour la course de l'Escalade. Une belle occasion pour nous réunir et nous rendre visibles de manière sportive et festive.

Si vous êtes intéressés, contactez-nous par email sophie.buchs@pdc-ge.ch ou par téléphone 022 328 20 11.



ASSEMBLÉE DES DÉLÈGUÉS

Le PDC suisse vient à Genève pour une assemblée des délégués qui aura lieu le samedi 24 janvier 2015 à la salle communale de Plainpalais. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux !

COMMISSIONS

La commission judiciaire a un nouveau président. Maître Serge Fasel dirige désormais cette dernière. Nous lui adressons nos sincères remerciements.

La commission des transports a également un nouveau président, Philippe Ruchet. Qu'il accepte également notre gratitude pour son engagement.

La commission écologie a quant à elle été reprise par un duo : Maribel Malagoli et Esther Bares. Un grand merci pour leur volonté et leur dynamisme !

Toutes ces commissions, ainsi que les autres, sont toujours à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à vous renseigner ou vous inscrire auprès du secrétariat.

HOMMAGE À PIERRE MARTI

Pierre Marti est décédé le 11 septembre dernier laissant dans la tristesse toutes celles et tous ceux qui l'ont connu. Figure de notre parti, Pierre a fait preuve, tout au long de son existence, d'un engagement exemplaire au service du bien commun. Parallèlement à ses responsabilités de chef d'entreprise et à celles de père de famille nombreuse aux côtés de son épouse Marie-Thérèse.

L'ouverture au monde et aux autres dans l'acceptation des différences faisaient partie intégrante de sa personnalité. Cette générosité n'a cessé de se manifester au cours des mandats politiques qui ont jalonné sa carrière et marqué la vie genevoise. Cette générosité s'est aussi révélée à travers de nombreux engagements associatifs caritatifs, culturels et humanitaires dans lesquels il s'est investi avec sincérité et passion.

Pierre a siégé au Conseil municipal de la Ville de Genève de 1983 à 1994. Il en a été le président en 1991-1992. Il est élu en 1993 au Grand Conseil. Réélu en 1997, il quitte le parlement cantonal en 2001, au terme de la législature. Membre des commissions des droits politiques, de grâce et des affaires sociales, il préside cette dernière à deux reprises. Pierre a défendu les valeurs démocrates-chrétiennes pendant ces huit années passées au Grand Conseil avec un goût particulier pour les sujets touchant à la politique sociale tels que les EMS, l'assurance-maternité, les allocations familiales, l'aide aux sans-abris et la solidarité internationale concrétisée par sa loi d'application dite « 0,7 % ».

Pierre avait la mémoire des affaires parlementaires et ne manquait pas de rappeler l'un ou l'autre élément pertinent pour le présent. Quand bien même il avait pris sa retraite politique, on sentait que l'intérêt

pour la chose publique et la vie du parti ne l'avaient pas quitté. Il n'était pas rare de le croiser dans la tribune du public de la salle du Grand Conseil pour assister aux débats du plénum ou à d'autres occasions. Que ce soit dans le cadre du PDC ou lors de manifestations ponctuant le calendrier de la République et canton de Genève.

Même atteint par la maladie, Pierre ne s'est jamais départi de sa bonne humeur communicative, de son sourire malicieux et de sa gentillesse toujours réconfortante. C'est le lumineux souvenir de cette personnalité attachante qu'il nous reste aujourd'hui. A son épouse Marie-Thérèse et à sa famille dans la peine, nous adressons toute notre sympathie attristée.

*Anne Carron,
vice-présidente du PDC Ville de Genève*



ECOPOP : UNE INIATIVE DANGEREUSE QUI OCCULTE LE DEBAT DE FOND

Le 30 novembre prochain, nous serons appelés à nous prononcer sur l'initiative Ecopop « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles ». Nos délégués ont décidé à 59 non et 1 abstention de refuser cette initiative.

Quelques explications :

QUE DEMANDE L'INITIATIVE ?

L'initiative demande trois choses :

- 1_ De préserver de manière durable les ressources naturelles de la Suisse en faisant en sorte que la population ne dépasse pas un niveau compatible avec cet objectif.
- 2_ De réguler de manière forte l'immigration en bloquant le solde migratoire à 0,2% par an sur une moyenne de trois ans.
- 3_ De consacrer 10% du budget de la coopération internationale et au développement au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire.

En bref, les arguments des initiants :

La Suisse et le monde en général ne peuvent plus continuer leur course effrénée pour la croissance sans détruire complètement la planète. Les ressources naturelles sont limitées et doivent être protégées. L'augmentation de la population est une des plus grosses menaces pour notre environnement. Plus d'habitants veut dire plus de logements, de voitures, de production de nourriture, de pollution, de consommation en général. Il faut donc agir et stopper la croissance de la population suisse en régulant de manière forte l'immigration et en coopérant avec les pays qui connaissent encore une forte natalité pour leur proposer des mesures de planification familiale volontaire.

Pourquoi nous ne sommes pas d'accord :

Premièrement, Ecopop veut régler l'immigration au moyen d'une limite extrêmement stricte. Cette mesure est dangereuse pour notre économie et pour le maintien de nos assurances sociales qui dépendent fortement de l'apport de la main d'œuvre étrangère.

Deuxièmement, l'acceptation de l'initiative entraînerait un arrêt définitif de nos relations déjà difficiles, suite au vote du 9 février, avec l'Union européenne.

Enfin, le financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire pose divers problèmes éthiques et simplement d'efficacité.

En conclusion, nous sommes conscients de la limite de nos ressources naturelles. Ces dernières doivent être protégées. Nous pensons néanmoins que nous devrions reposer le débat sur notre manière de vivre et de consommer, au lieu de nous focaliser uniquement sur l'immigration. Nous ne pouvons pas être un peuple enfermé dans ses propres frontières, ne se posant aucune question sur lui-même mais rejetant l'Autre comme s'il était la source de tous les maux. La question n'est pas de savoir qui consomme, mais comment il consomme !

*Sophie Buchs,
secrétaire générale*



NON À L'INITIATIVE « SAUVEZ L'OR DE LA SUISSE »

Le 30 novembre prochain, nous devons également nous prononcer sur l'initiative « Sauvez l'or de la Suisse » ou plus communément appelée l'or de la BNS. Nos délégués ont voté à 49 non et 5 abstentions contre cette initiative.

QUE DEMANDE L'INITIATIVE ?

- 1_ Que les réserves d'or de la Banque nationale suisse soient inaliénables.
- 2_ Que ces dernières soient stockées en Suisse.
- 3_ Que la BNS détienne une part importante, au minimum 20%, de ses actifs en or.

En bref, les arguments des initiants :

Les initiants souhaitent accroître la stabilité monétaire de la Suisse et renforcer la confiance dans notre monnaie. Selon eux, seules une Banque nationale et une monnaie indépendantes peuvent garantir l'autonomie et la prospérité de la Suisse. Plus ses réserves d'or sont importantes, plus la Banque nationale est indépendante et moins elle sera exposée aux pressions extérieures.

De ce fait, ils veulent que le stock d'or de la BNS soit inaliénable et que toutes les réserves d'or soient rapatriées en Suisse.

Pourquoi nous votons contre ?

Premièrement, l'acceptation de cette initiative conduirait à une restriction considérable de la capacité d'action de la BNS en matière de politique monétaire. En effet, le prix de l'or est très volatile et n'est pas forcément le garant de la stabilité de notre monnaie. Par contre, l'indépendance politique de la BNS lui permet d'acheter ou de vendre de l'or selon le besoin et ainsi de réguler les prix.

Deuxièmement, l'initiative serait préjudiciable sur le rendement des actifs de la BNS. Par exemple, si la BNS voulait acheter de l'or pour assouplir sa politique monétaire, elle ne serait plus en mesure de le vendre ensuite et une très grande partie de son actif serait inutilisable.

Enfin, pour des raisons de sécurité, la BNS doit pouvoir stocker de l'or dans des pays étrangers. Pour le moment, 70% des réserves sont stockés en Suisse et 30% sont stockés à l'étranger (20% auprès de la Banque d'Angleterre et 10% auprès de la Banque centrale du Canada).

*Sophie Buchs,
secrétaire générale*



NON À UNE HAUSSE D'IMPÔTS POUR LA CLASSE MOYENNE

Les initiatives fédérale et cantonale contre l'imposition sur la dépense nous concernent tous.

L'abolition de l'imposition d'après la dépense remet en question un milliard de francs de recettes fiscales payées par ces contribuables étrangers au niveau fédéral et 90 millions au niveau cantonal. Pour compenser ces pertes, si les initiatives étaient acceptées le 30 novembre prochain, les contribuables suisses, en premier lieu ceux de la classe moyenne et les PME, devraient alors passer à la caisse.

QUE DEMANDE L'INITIATIVE ?

La suppression complète soit au niveau fédéral, soit au niveau cantonal de l'imposition d'après la dépense (communément appelée forfaits fiscaux). Les initiants estiment en effet que ce système est opaque et injuste, car les contribuables suisse doivent eux d'acquitter d'une imposition complète quelque soit leur revenu ou leur fortune.

Pourquoi nous disons non à ces initiatives ?

Les personnes imposées d'après la dépense sont des investisseurs et des consommateurs importants. Une étude de l'Administration fédérale des contributions estime leurs dépenses annuelles à quelque 3 milliards de francs. Environ 22'000 emplois, dont un grand nombre dans les zones de montagne et les régions rurales (construction, hôtellerie, tourisme, etc.), dépendent ainsi directement de la présence de ces contribuables. Si ceux-ci sont poussés à quitter notre pays, ces emplois seront en danger. La santé financière de bon nombre de PME et les rentrées fiscales des collectivités seraient fortement affectées.

De nombreuses manifestations ou institutions culturelles, sportives et sociales bénéficient aujourd'hui du soutien financier de contribuables imposés à la dépense. En cas de départ de ces mécènes, ces institutions seront mises en péril. Les montants concernés sont en effet conséquents, atteignant 470 millions de francs par année au niveau fédéral. De nombreux musées, concerts ou festivals de musique, de même que des clubs sportifs et des oeuvres de bienfaisance, en bénéficient. Le départ de ces donateurs priverait ces institutions et leurs bénéficiaires de moyens financiers considérables.

Pour Genève, le refus de l'initiative fédérale mais l'acceptation de l'initiative cantonale entraînerait un départ de nos contribuables imposés à la dépense vers d'autres cantons, par exemple le canton de Vaud.

Pourquoi accepter le contre-projet cantonal ?

Le contre-projet cantonal permet à Genève de se mettre en conformité avec le droit fédéral et de durcir les conditions d'obtention d'un forfait. En effet, la dépense minimum passerait de 300'000 francs à 600'000 francs par année et elle serait majorée de 10% pour tenir également compte de l'impôt sur la fortune.

En conclusion, nous vous invitons à refuser ces initiatives qui mettent en danger nos finances fragiles et la prospérité de notre pays et à accepter le contre-projet cantonal.

*Sophie Buchs,
secrétaire générale*

Oui à la grande traversée du

LAC

Chères démocrate-chrétiennes,
Chers démocrate-chrétiens,

Après la belle victoire de septembre dernier contre la traversée de la Rade, permettez-nous de vous remercier sincèrement pour votre mobilisation! Vous avez été sur le terrain pratiquement tous les jours pendant le mois de septembre, vous avez mobilisé vos proches, distribué des flyers dans vos quartiers, fait campagne sur les réseaux sociaux...

Cette victoire nous vous la devons!

Comme vous le savez, nous n'avons cependant pas le temps de nous reposer. Non seulement nous devons faire campagne pour les votations du 30 novembre prochain, mais surtout nous devons récolter plus de 10'000 signatures pour notre Initiative «Oui à une grande traversée du lac» d'ici à fin décembre.

De nouveau, sans vous, nous ne pouvons pas réussir!

Voici comment la suite de la récolte est organisée:

_ Vos associations communales organiseront des stands le samedi. Toutes les dates vous seront

rappelées chaque semaine.

- _ Le PDC et le PLR canton organisent chaque semaine 2 ou 3 moments de récolte officiels. Comme pour les flyerings, nous vous invitons à vous inscrire à l'adresse suivante: sophie.buchs@pdc-ge.ch. Les dates sont communiquées chaque semaine par newsletter, sur le site internet ou à votre demande par téléphone.
- _ Nous organiserons un événement spécial, probablement pour l'Escalade.
- _ Nous comptons sur vous pour avoir toujours une feuille de signature sur vous et de faire signer vos proches et vos connaissances.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou précision nécessaire.

Encore une fois, un immense merci pour votre engagement!

Sophie Buchs
Secrétaire générale

Initiative populaire cantonale

OUI à la grande Traversée du Lac !

L'avenir se décide aujourd'hui !

En inscrivant la grande Traversée du Lac dans leur Constitution, les Genevois montrent leur détermination et s'engagent avec le Conseil d'Etat pour qu'elle figure dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Sa réalisation sera alors possible, et son financement assuré. Donnons sans plus attendre un signal fort et sans équivoque aux autorités fédérales !

Un développement assumé et maîtrisé

Avec la Traversée du Lac, Genève prend son avenir en main. C'est un outil de d'aménagement, notamment des rives autour du nouvel axe, en concertation avec les communes concernées. Il permet de préserver nos campagnes. La grande Traversée offre en effet des perspectives d'aménagement cohérentes : elle propose une approche moderne et intelligente de la mobilité, du logement, de l'économie et de l'environnement. Pour rappel, chaque année, 270 jours de bouchons asphyxient les habitants et entreprises du canton.

Boucler le contournement de Genève

Pour 2025, la Confédération a décidé d'élargir l'autoroute de contournement, un des goulets d'étranglement les plus saturés du pays. Des travaux nécessaires, mais insuffisants pour nous permettre d'envisager sereinement l'avenir à long terme, compte tenu des prévisions d'augmentation des déplacements, de près de 30% d'ici 2030. La grande Traversée du Lac permet de créer enfin une ceinture, un périphérique. Pour traverser le canton, inutile alors d'emprunter les quais et de traverser le centre-ville.

Améliorer la qualité de vie

La grande Traversée du Lac doit provoquer une réduction du trafic de l'ordre de 30% au centre-ville. Réduction du bruit, de la pollution : une véritable bouffée d'oxygène. La Traversée permet la création de nouveaux espaces publics, de zones piétonnes et commerciales. Dans les villages, de nombreux riverains subissent aussi au quotidien les nuisances dues au trafic pendulaire. La Traversée du Lac est l'occasion de rediriger le trafic et de requalifier certains tronçons, dont notamment des traversées de villages sur la rive gauche.

Renforcer les transports publics et la mobilité douce

Actuellement, la paralysie du centre-ville est telle que même les transports publics sont souvent immobilisés. Avec la Traversée du Lac, la place allouée aux transports publics est augmentée. Irréaliste aujourd'hui, la création d'un nouvel axe de tram sur le pont du Mont-Blanc devient possible, tout comme de nouveaux aménagements pour cyclistes et piétons.

Un partenariat public-privé comme alternative

Autre avantage de la grande Traversée du Lac : son coût, de l'ordre de 2,7 à 3,3 milliards de francs, est en principe pris en charge par la Confédération une fois l'arrêté fédéral modifié. Cependant, à l'échelle du pays, les projets d'infrastructures sont nombreux et les ressources limitées. Une étude récente a montré qu'un partenariat public-privé est une alternative réaliste et intéressante, qui permet en particulier d'accélérer la réalisation de la Traversée.



Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 56 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative constitutionnelle :

Merci de renvoyer ce carton, même muni d'une seule signature

Article unique

La Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, est modifiée comme suit :

Art. 192A Traversée du Lac (nouveau)

1 Pour lutter contre l'engorgement des voies de communication, renforcer la prospérité de la région et améliorer la qualité de vie, le canton réalise une Traversée du Lac permettant l'achèvement du contournement de Genève.

2 Afin d'accélérer sa réalisation, un partenariat avec le secteur privé est envisagé parallèlement au mode de financement prévu par la Confédération.

3 L'Etat prend des mesures d'accompagnement. En particulier, il s'appuie sur la Traversée du Lac pour aménager les rives avec les communes concernées, réduire les nuisances dans les zones urbanisées, renforcer l'efficacité des transports publics, favoriser la mobilité douce et créer de nouveaux espaces publics.

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance jour/mois/année	Canton d'origine	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Elle ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs des 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982). Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électrices et électrices suivant-e-s : Guillaume Barazzone, c/o PDC, rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève, Olivier Cerutti, c/o PDC, rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève, Elisabeth Chatelain, ch. de la Butte 48, 1228 Plan-les-Ouates, Sébastien Desfayes, c/o PDC, rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève, Hugues Hiltzold, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève, Jacques Jeannerat, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève, Christian Lüscher, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève, Alain-Dominique Mauris, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève, Daniel Zaugg, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève.

Initiative populaire cantonale

OUI à la grande Traversée du Lac !

Pour obtenir de nouvelles feuilles de signature, téléchargez et imprimez la feuille depuis notre site : www.oui-grandetraverseedulac.ch



LA DROITE
GENEVOISE.
PLR
Les Libéraux-Radicaux Genevois

POUR UN PROJET DE PRISON INTER-CANTONAL

Le PDC et les Verts ont déposé à la rentrée de septembre une motion demandant au Conseil d'Etat l'abrogation de la loi ouvrant un crédit d'étude pour le projet de prison « Les Dardelles ».

Discuté en urgence le 18 septembre 2014, le texte a été renvoyé par le plénum à la commission des travaux.

Le projet de prison « Les Dardelles » prévoit la construction d'un établissement fermé d'exécution des peines de 450 places, situé sur le site pénitentiaire de la rive gauche, pour lequel un crédit d'étude avait été voté par le Grand Conseil le 3 décembre 2013.

En lieu et place de ce projet qu'ils considèrent comme pharaonique et dommageable pour Genève, les auteurs (**Martine Roset (PDC) co-auteur**) prient le gouvernement d'étudier un projet de prison inter-cantonal sur les sites d'autres cantons romands en collaboration avec ces derniers.

Le crédit d'étude relatif au projet « Les Dardelles » avait obtenu en 2013 l'aval du Grand Conseil à une faible majorité. Et pour cause! Ce projet occasionnera la perte de près de 20 hectares de terres agricoles dont 17 hectares d'assolement (SDA) et générera des coûts de construction estimés actuellement à 340 millions pour une prison de 450 places. Soit 755'000 francs la place de détention auxquels il faut ajouter d'importants coûts de fonctionnement et de lourds impacts pour le budget de l'Etat de Genève.

Au vu du contexte budgétaire difficile et des efforts déjà fournis par Genève en matière de collaboration inter-cantonale avec la construction de Curabilis, le PDC et les Verts estiment que Genève en a

assez fait. Il revient maintenant aux autres cantons romands d'assumer leurs responsabilités en développant un projet inter-cantonal de détention.

Autre argument évoqué par Martine Roset, co-auteur du texte: la nécessité de fixer des priorités pour l'utilisation des surfaces d'assolement (SDA). A cet égard, la députée devait préciser, lors du traitement de ladite motion en plénière, que le logement fait cruellement défaut à Genève et que le PDC s'engage avec force pour y remédier. Pratiquer l'intercantonalité équivaut enfin à mettre en oeuvre les demandes du Conseil d'Etat adressées aux communes en matière d'intercommunalité, pour ce qui concerne la construction d'infrastructures publiques.

*Anne Carron
assistante parlementaire*

LE LABEL SUISSE POUR LES ZONES FRANCHES !

Le projet d'ordonnance sur l'utilisation de provenance «Suisse» pour les denrées alimentaires actuellement en consultation ne prévoit pas que les produits agricoles issus des zones franches genevoises puissent être considérés comme suisses. Il ménage en effet des exceptions pour les seules enclaves douanières étrangères du Liechtenstein, de Büsingen et de Campione d'Italia. Le nouveau régime envisagé est une menace pour la survie du groupe Laiteries Réunies de Genève (LRG) et pour ses presque 400 emplois. Le PDC, via une motion (**Bertrand Buchs 1^{er} signataire**), demande au Conseil d'Etat d'intervenir de toute urgence auprès du Conseil fédéral pour que celui-ci intègre, à titre d'exception, les zones franches genevoises dans le projet d'ordonnance.

La loi sur les marques et les indications de provenance, dans sa révision du 21 juin 2013, classe les produits en trois catégories (produits naturels, produits naturels transformés et produits industriels). Pour l'octroi du label suisse à un «produit naturel transformé», 80% du poids des matières premières entrant dans la composition du produit et «l'étape essentielle» de fabrication doivent venir de Suisse. Pour les produits industriels, 60% du prix de revient doit avoir été généré en Suisse. Une exception a été introduite par le Parlement fédéral pour le lait et les produits laitiers qui doivent provenir à 100% de Suisse.

Les ordonnances d'application de cette loi sont en consultation jusqu'au 17 octobre prochain. Une d'entre elles (l'ordonnance sur l'utilisation de provenance «Suisse» pour les denrées alimentaires) assimile les denrées alimentaires de la Principauté du Liechtenstein à des produits suisses. La même exception n'est pas prévue pour les zones franches

genevoises de sorte que, si le projet d'ordonnance n'est pas modifié, les produits fabriqués par les Laiteries Réunies (LRG) ne pourront pas recevoir le label suisse.

Rappelons que ces zones franches participent depuis plusieurs siècles à la politique agricole de Genève et que le Traité arbitral de Territet a imposé en 1933 le maintien de ce régime à la France qui souhaitait les abolir.

A défaut de modification de l'ordonnance précitée, les LRG pourraient voir leurs contrats avec les entreprises Migros, Coop et Manor résiliés, ce qui de facto entraînerait la mise en faillite de l'entreprise et la perte de 400 emplois à Genève.

De plus, les agriculteurs suisses et français qui vendent leur lait à cette entreprise seraient vraisemblablement obligés de cesser leurs activités.

Il est par conséquent vital pour cette entreprise, fleuron de l'industrie genevoise, et pour le monde agricole que les zones franches situées autour de Genève soient reconnues à titre d'exception dans l'ordonnance sur l'utilisation de provenance «Suisse» pour les denrées alimentaires. Ce que réclame le PDC, faisant référence à la Sentence arbitrale de Territet.

Le texte sera inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil du mois de novembre.

*Anne Carron
assistante parlementaire*

L'ASSOCIATION ALZHEIMER SUISSE

SECTION DE GENÈVE

Rencontre avec Sophie Courvoisier, Directrice

La mesure du problème

Pour prendre la mesure du problème, il faut savoir qu'en Suisse en 2013 on estimait à 113'000 le nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence. La majorité des malades est très âgée (65 % ont plus de 80 ans). En raison du vieillissement de la population, le nombre de personnes atteintes de démence va augmenter de manière considérable: d'ici 2050 ce nombre pourrait atteindre 300'000. Or, on compte que pour chaque malade il y a 3 proches concernés. Autrement dit, à l'horizon 2050 environ 900'000 proches aidants verront leur quotidien affecté par un de leur proche ayant la maladie d'Alzheimer.

Trouver un coupable

Il serait tellement rassurant de pouvoir désigner un coupable de cette maladie, afin de mieux lui tordre le cou. Toutes sortes de tentatives d'explications existent. Certains y voient les méfaits de l'aluminium omniprésent dans nos consommations journalières. Pour d'autres, la raison est à trouver dans le niveau d'éducation. Or, à ce jour, la seule cause que l'on puisse raisonnablement invoquer, la seule qui soit fondée sur des recherches scientifiques, nous dit-on, est la vieillesse. C'est ce qui fait que les femmes seraient d'autant plus durement touchées par la maladie d'Alzheimer que leur espérance de vie est plus grande. Contrairement aux idées reçues, cette maladie toucherait tous les niveaux d'éducation sans discrimination aucune.

Quelle prévention ?

La maladie d'Alzheimer, qui est la forme la plus fréquente de démence (terme scientifique) est notamment liée à des problèmes vasculaires cérébraux. Or, il semblerait que le meilleur moyen de prévenir voire de réduire la maladie est de se plier aux habitudes recommandées valables pour le commun des mortels, à savoir: alimentation équilibrée, activité physique régulière, entraînement de la mémoire et des facultés intellectuelles. En bref 5 fruits et

légumes par jour, bouger et enchaîner mots croisés, sudoku et quizzes de toutes sortes pour contrer les ravages du temps.

Prévenir les faux diagnostics

La maladie d'Alzheimer est souvent diagnostiquée comme de la dépression et traitée comme telle. Or, c'est là une des composantes du problème: si l'on diagnostique la maladie d'Alzheimer trop tard, les traitements qui – en temps opportun – auraient pu la freiner ne font plus effet. La survenance de la maladie coïncide souvent avec des changements de vie importants, comme le passage à la retraite et se manifeste souvent vers 65-75 ans. La détection de la maladie d'Alzheimer via l'imagerie médicale pourrait apporter de nouveaux espoirs. Cela permet d'identifier les zones du cerveau touchées par la maladie. Parmi les symptômes reconnaissables de la maladie d'Alzheimer, il y a les troubles du langage, la difficulté à se localiser dans l'espace, le fait de se retirer de la vie sociale ou de négliger son apparence, mais surtout la perte d'autonomie. Il est d'autant plus difficile de diagnostiquer cette maladie que ses symptômes se confondent avec ceux du vieillissement. On peut estimer que dans le 10 % des cas, il s'agit de formes de démences réversibles qui nécessitent simplement de remédier à un mauvais dosage de vitamines ou de médicaments.

Actions entreprises par l'association Alzheimer Suisse – Section de Genève

Bien qu'apolitique (et aconfessionnelle), l'association est présente dans un certain nombre de commissions officielles parmi lesquelles la commission de coordination du réseau de soin.

L'association œuvre activement à la mise en place du plan cantonal Alzheimer* (qui sera rendu public fin 2014) dont le but est notamment d'offrir du répit pour les proches à travers plusieurs prestations

* http://www.alz-ge.ch/documents/pdf/Actualites/Plan-AlzGeneve_VD_12.2012.pdf

comme le service d'accompagnement à domicile ou encore la diffusion d'informations et de conseils pour les proches. Ces prestations sont d'autant plus appréciées qu'elles ne sont pas prises en charge par l'IMAD (Institution Genevoise de Maintien à Domicile) ni remboursées par les assurances.

L'association offre la possibilité aux malades vivant seuls de pouvoir être en compagnie d'autres personnes comme dans le Relais Dumas, actuellement adjacent à l'association Alzheimer, qui est un foyer de jour spécialisé dans l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Saluons au passage Monsieur Christian Coquoz, l'un de nos membres, qui en a été le Président durant plusieurs années.

**La démence :
un budget conséquent et comment le réduire**

Actuellement, plus de la moitié des personnes en EMS sont atteintes de démence (dont la maladie d'Alzheimer) et son coût - en Suisse - est de CHF 6.3 milliards.

L'association Alzheimer section de Genève vient en appui à l'IMAD auprès des malades d'Alzheimer au sortir de l'hôpital. En cela, elle contribue efficacement à la réduction des coûts de la santé et dispense un bol d'air précieux aux proches aidants réduisant ainsi le risque d'épuisement.

Si rien n'est fait pour soutenir les proches aidants...

En 2009, les soins et prises en charge par des proches représentaient 45% des coûts des démences (coûts indirects). Or, qu'advient-il le jour où les proches aidants déclarent forfait faute d'avoir été soutenus dans leur démarche? Ces 45% viendront tout bonnement s'ajouter aux 46% de coûts directs des EMS. En bref, ce qui est encore maintenant du ressort des proches aidants pourrait bientôt devenir le souci de la collectivité... si on ne fait rien pour pérenniser le soutien des proches aidants.

Itinéraire d'une prise en charge

L'association Alzheimer agit pour la défense des personnes atteintes de la maladie. Elle agit comme bureau d'orientation. Les trois premières étapes essentielles pour tout malade :

- 1_ Parler à son médecin
- 2_ Demander à faire un diagnostic

- 3_ Consulter l'association Alzheimer qui procédera à une évaluation des besoins individuels de la personne, afin de proposer l'accompagnement adéquat en coordination avec ses proches.

**Parmi les prestations offertes
par l'association Alzheimer**

- _ Infos-Conseils – Tél. 022 723 23 33
- _ Conseils Prévention
- _ Groupes d'entraide
- _ Café Cointrin – un lieu de rencontre
- _ Vacances Alzheimer pour les couples «malades - proches aidants»
- _ Accompagnement à domicile
- _ Diverses publications prodiguant des conseils utiles pour les proches et les soignants.

**Soutenir l'association Alzheimer
Section de Genève**

A noter que l'association Alzheimer, section de Genève, née en 1988, a vécu à ce jour exclusivement de legs et de donations et grâce au partenariat de Pro Senectute. Elle compte actuellement deux employées en équivalent plein temps et 45 accompagnants à domicile dont le temps de travail varie de 2 à 12 heures par semaine selon les missions.

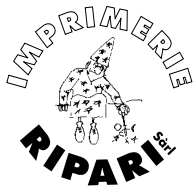
**Interview du Pr Giovanni Frisoni,
Professeur en neurosciences HUG,
spécialiste du diagnostic précoce**

Soucieux de savoir si un diagnostic précoce est susceptible de soulager les patients Alzheimer d'une quelconque manière, nous avons interrogé le Pr Giovanni Frisoni. L'interview est disponible sur le site internet du parti démocrate-chrétien (<http://pdc-ge.ch/le-democrate-chretien-de-septembre>). Sur demande au 022 328 20 11, cet article peut être envoyé par la poste.

Le message à retenir

Au terme de notre interview, on nous confie que le message à retenir est que la maladie une fois diagnostiquée, il est tout-à-fait possible de bien vivre grâce à des soins et un accompagnement adéquat, ceci d'autant plus que la maladie a été détectée dès ses débuts.

Sophie Tochon



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch

**Barthélémy Roch**
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

26, route de Pré-Merais
1233 Bernex
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

BOSSON
Chauffage SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1217 Sarcelle
Tél: 022 343 89 50
Fax: 022 343 14 41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

SE CHAUFFER AU MAZOUT

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois,
gaz, location de grills/broches,
révision de citernes.

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52

**Edouard BRUN & Cie S.A.**
Agence immobilière
La dimension humaine
Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Le bonheur d'une naissance

Clinique des Grangettes
Genève